

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 40055

Numéro SIREN : 480 685 320

Nom ou dénomination : 2 B.C. CONSTRUCTIONS

Ce dépôt a été enregistré le 13/11/2023 sous le numéro de dépôt 6921



HC/2005 B 40055

SARL ALAIN GIRAUD ET ASSOCIES, Cabinet CHATIN
45 AVENUE LAZARE CARNOT
83300 DRAGUIGNAN

Nos références : HC/2005 B 40055

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT
(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : 2 B.C. CONSTRUCTIONS

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

132 RUE BEL AIR
83560 VINON-SUR-VERDON

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 480685320 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 13/11/2023 le dépôt, arrivé au greffe le 27/10/2023, enregistré sous le numéro 2023/6921, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2022

Récépissé délivré le 13/11/2023

Maître Odile GIULIANO

Maître Odile GIULIANO



TRIBUNAL DE COMMERCE
DE COMMERCE

13 NOV. 2023

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

2023/6921

S.A.R.L. "2 BC CONSTRUCTIONS"

83 – VINON SUR VERDON



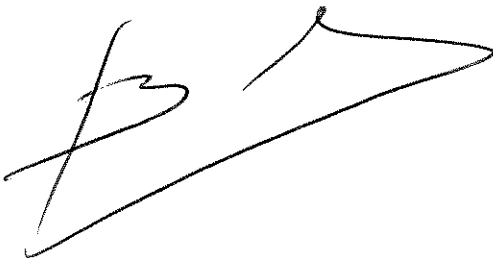
COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2022

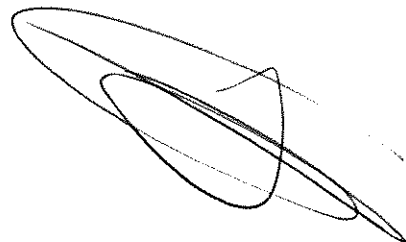
COPIE CERTIFIÉE CONFORME À L'ORIGINAL

Les cogérants,

A. BARLATIER



D. CARON



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Designation de la société:		Adresse du siège social:	
2 BC CONSTRUCTIONS SARL		132 RUE BEL AIR	
SIRET	4 8 0 6 8 5 3 2 0 0 0 0 2 4	83560 VINON SUR VERDON	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées: **MACONNERIE GENERALE**

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	179 648
1 Résultat fiscal		
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values		
PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles, art 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON

Si oui, indication du logiciel utilisé: **CEGID**

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
BCA CHATIN & ASSOCIES 45 AVENUE L. CARNOT 83300 DRAGUIGNAN Tél: 0498102555		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 22-06-2023	Lieu: TAVERNES
N° d'agrément du CGA/OMGA viseur conventionné		Qualité et nom du signataire: Co-Gérant	
Examen de conformité fiscale (ECF)		Signature: BARLATIER Alain	

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-
2023

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			c
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)			d
			e
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)			i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j
Montant des revenus répartis (5)			Total (a à h)

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
1	2	3	4	5	6	7	8
HOLDING BARLATIER 411 ROUTE DE BARJOLS 83670 TAVERNES	51						
M CARON Denis COGERANT 132 RUE BEL AIR 83560 VINON SUR VERDON	49	2022	18 000				

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	140 706		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Designation de l'entreprise	2 BC CONSTRUCTIONS SARL		Néant <input type="checkbox"/> *
Adresse de l'entreprise	132 RUE BEL AIR		83560 VINON SUR VERDON
Numéro SIRET *	4 8 0 6 8 5 3 2 0 0 0 0 2 4		
Durée de l'exercice en nombre de mois *	1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030	61 832	41 807	20 024	16 281
	Immobilisations financières * (1)	040	042	4 125		4 125	2 584
	Total I (5)	044	048	65 957	41 807	24 149	18 865
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés*	068	070	49 407		49 407	264 146
	Autres * (3)	072	074	42 084		42 084	32 259
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	4 619		4 619	2 349
	Charges constatées d'avance *	092	094	1 393		1 393	816
		Total II	096	098	97 503		97 503
	Total général (I+II)	110	112	163 459	41 807	121 652	318 435

		PASSIF		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		14 300		14 300	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		254		254	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * (131))	132					
	Report à nouveau	134		(4 304)		(9 910)	
	Résultat de l'exercice	136		(180 833)		5 606	
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
		Total I	142		(170 583)		10 250
	Provisions pour risques et charges	Total II	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		61 622		76 105	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		106 058		152 858	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169) 10 629)	172		124 555		79 222	
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		292 235		308 184	
	Total général (I + II + III)	180		121 652		318 435	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193					41 400
	(2) Dont créances à plus d'un an	197					15 841
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199					
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195					
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 392 Septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise		2 BC CONSTRUCTIONS SARL		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		Néant		*		
A - RÉSULTAT COMPTABLE						[3 1 1 2 2 0 2 2]		[3 1 1 2 2 0 2 1]						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires		209		210								
	Production vendue	biens		215		214								
		services *			217		218	217 737		508 778				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222								
	Production immobilisée *					224								
	Subventions d'exploitation reçues					226	6 917		2 322					
	Autres produits					230	234		7					
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	224 887		511 107				
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234							
		Variation de stock (marchandises) *					236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238	5 666		33 562					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240								
Autres charges externes * :		(dont crédit bail : - mobilier 7 341 - immobilier)				242	142 201		114 785					
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 2 140)		243	2 140	244	7 879		10 743					
Rémunérations du personnel *						250	200 364		281 034					
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	35 507		53 238					
Dotations aux amortissements *						254	10 556		9 388					
Dotations aux provisions						256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		262	59			3					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)						264	402 234		502 752					
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(177 347)		8 355					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers					280								
	Produits exceptionnels					290								
	Charges financières					294	2 301		1 272					
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	1 185			464				
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348										
Impôts sur les bénéfices *						306			1 013					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	(180 833)		5 606					
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312		314	180 833					
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
	Provisions non déductibles *						322							
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	1 185				
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 septies A)	986		Zone franche urbaine (44 septies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 septies C)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 43 duodecies)	991						
Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arriéré du déficit	346		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies C)	992		350	
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G							993							
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1			352	354	179 648			
Déficit de l'exercice reporté en arriéré : (Entreprises I.S. seulement)									356					
Déficits						Déficit col. 2								
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :										360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1			370	372	179 648			
						Déficit col. 2								

Designation de l'entreprise : 2 BC CONSTRUCTIONS SARL

Néant *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
		ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	8 501	442	12 000	444		446	20 501	20 501	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	39 031	462	2 300	464		466	41 331	41 331	
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
	Immobilisations financières	480	2 584	482	1 541	484		486	4 125	4 125	
	TOTAL	490	50 116	492	15 841	494		496	65 957	65 957	
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
		Fonds commercial		495		497		498		499	
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516		
	Constructions		520		522		524		526		
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530	6 987	532	2 777	534		536	9 764	
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546		
	Matériel de transport		550	24 264	552	7 779	554		556	32 043	
	Autres immobilisations corporelles		560		562		564		566		
		TOTAL		570	31 251	572	10 556	574		576	41 807
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Designation de l'entreprise : 2 BC CONSTRUCTIONS SARL

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté à l'annexe 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	860 179 648
Déficits de l'exercice		860	179 648
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	179 648

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	415
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	5 419
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 475
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	32 416
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 2 BC CONSTRUCTIONS SARL		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	7
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	217 737
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	217 737
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	6
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	6 917
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	228
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	7 150
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	24 418
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	74 037
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	59
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	98 514
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	137 126 373
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case I17, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	217 737
Effectifs au sens de la CVAE *		023	0
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	01/01/2022
Date de cessation		186	31/12/2022

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOI-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs.

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'annexe III du C.G.U.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 8 0 6 8 5 3 2 0 0 0 2 4

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

2 BC CONSTRUCTIONS SARL

ADRESSE (voie)

132 RUE BEL AIR

CODE POSTAL

83560

VILLE

VINON SUR VERDON

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	51
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	49

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Formulaire obligatoire
art. 38 de l'ann. III au C.G.13

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt
[]

EXERCICE CLOS LE [3 1 1 2 2 0 2 2]

N° SIRET [4 8 0 6 8 5 3 2 0 0 0 0 2 4]

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE [2 BC CONSTRUCTIONS SARL]

ADRESSE (voie) [132 RUE BEL AIR]

CODE POSTAL [83560] VILLE [VINON SUR VERDON]

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE [905]

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]
Forme juridique	[]	Dénomination	[]
N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse : N°	[]	Voie	[]
Code postal	[]	Commune	[]
		Pays	[]

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCHARG			1 392.86
31/12/2022 OE 2131015 CM CIC-LEASING	5.17		
31/12/2022 OE 27292765 CM CIC-LEASING	667.04		
31/12/2022 OE 27292765 CM CIC-LEASING	32.06		
31/12/2022 OE 2131015 CM CIC-LEASING	107.59		
31/12/2022 OE CCA URSSAF	581.00		
40980000 FRN AVOIR A RECEVOIR			24 000.00
31/12/2022 OE AVOIR / HOLDING	24 000.00		
COMPTES DE PASSIF			
16884000 INTERETS COURUS S/EMPRUNT			63.02
31/12/2022 OE Total I.C. au 31/12/2022		63.02	
51860000 INTERETS COURUS NON ECHUSINTER			147.30
31/12/2022 OE FAC CIC 12/2022		90.97	
31/12/2022 OE INTERETS S/FRAIS 4 TRIM 2022		56.33	
40810000 FOURNISSEURS FACTURES NONFOURN			1 787.16
31/12/2022 OE CHEQUE 5960755 AXA		950.89	
31/12/2022 OE IL01829943 ULYS		27.64	
31/12/2022 OE REFAC.LOC.VEH.HAB 09 à 12/22		808.63	
43860000 ORGANISMES CHARGES A PAYER			4 794.52
31/12/2022 OE RSI CARON RET.PAIEM.01à08/202		4 794.52	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER ETAT			243.00
01/01/2022 AN S.A.N.		2 240.00	
01/01/2022 OE CSG DED.+ ND. A PAYER	971.00		
01/01/2022 OE TA 2021 A PAYER	1 139.00		
01/01/2022 OE CVAE 2021	130.00		
31/12/2022 OE CSG DED.+ND. A PAYER		243.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
46864000 DIVERS CHARGES A PAYER			41.44
31/12/2022 OE Total assurance au 31/12/2022		41.44	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67120000 PENALITES			1 185.00
31/05/2022 LB AMANDE GOUV	45.00		
31/05/2022 LB AMANDE GOUV	45.00		
29/07/2022 LB AMENDE.GOUV	45.00		
31/08/2022 LB CONTRAVENTION	450.00		
06/09/2022 LB MAZZILI REMB AMENDE NON DENON		225.00	
11/10/2022 LB MAZZILI REMB AMENDE		225.00	
31/10/2022 LB AMENDE.GOUV	450.00		
12/12/2022 LB CHEQUE 5960753 AMENDE	300.00		
12/12/2022 LB CHEQUE 5960754 AMENDE	300.00		

2 BC CONSTRUCTIONS SARL
132 RUE BEL AIR

83560 VINON SUR VERDON

ANNEXES FISCALES AU 31/12/2022

BCA CHATIN & ASSOCIES

45 AVENUE L. CARNOT

83300 DRAGUIGNAN

0498102555

ANNEXES FISCALES

SOMMAIRE

CA17	- Produits à recevoir
CA18	- Charges à payer
CA20	- Charges constatées d'avance
1330	- Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Formulaire EDI 1330-CVAE
pour 2023

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES

La déclaration N° 1330-CVAE doit impérativement faire l'objet d'un dépôt dématérialisé

Vous trouverez toutes les informations utiles sur www.impots.gouv.fr / Rubrique PROFESSIONNELS

Dénomination de l'entreprise	2 BC CONSTRUCTIONS SARL																				
Adresse	N° 132																				
	Voie	RUE BEL AIR																			
	Code postal	8	3	5	6	0															
	Commune	VINON SUR VERDON																			
N° SIRET de l'établissement principal	4	8	0	6	8	5	3	2	0	0	0	0	2	4							
Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	2	2	au	3	1	/	1	2	/	2	0	2	2
Date de cessation	W	W	/			/															

I. CAS SPECIFIQUE DES ENTREPRISES MONO-ETABLISSEMENT

La déclaration n° 1330-CVAE-SD des assujettis doit indiquer, par établissement ou par lieu d'emploi situé en France, le nombre de salariés employés au cours de la période de référence définie à l'article 1586 quinquies du CGI.

Les entreprises qui exploitent un établissement unique au sens de la CFE et qui n'emploient pas de salarié exerçant une activité plus de trois mois sur un lieu hors de l'entreprise (chantiers, missions, etc.) sont considérées, sauf exclusions mentionnées dans la notice, comme mono-établissement.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez, soit remplir la déclaration n° 1330, soit servir uniquement le cadre réservé à la CVAE dans votre déclaration de résultat : modèles n° 2033-E-SD, n° 2035-E-SD, n°2059-E-SD ou n° 2072-E-SD.

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Valeur ajoutée	A2	126 373	case JU du 2035-E-SD, case 117 du 2033-E-SD, case SA du 2059-E-SD ou case D12 du 2072-E-SD
Chiffre d'affaires de référence	A3	217 737	à reporter case A1 de la 1329-DEF-SD
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6		à reporter case A3 de la 1329-DEF-SD

Le montant de la valeur ajoutée à indiquer correspond à celui résultant du calcul effectué, au titre de la période de référence, sur les tableaux de la série E des imprimés des liasses fiscales (BIC, IS, BNC et RF). Pour les entreprises du secteur financier (banques, assurances, etc.), les entreprises ayant exercé l'option prévue à l'article 93 A du CGI ou les entreprises qui produisent de l'électricité, une définition particulière de la valeur ajoutée doit être retenue.

A TAVERNES	Date 22/06/2023	Signature BARLATIER Alain
---------------	--------------------	------------------------------

S.A.R.L. « 2 BC CONSTRUCTIONS »
Société à Responsabilité Limitée au capital de 2 549 €
132 rue Bel Air
83560 VINON SUR VERDON

RCS DRAGUIGNAN B 480 685 320 – 2005 B 40055

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS de L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 29 JUIN 2023**

(extrait)

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 :

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice, qui s'établit après déduction de tous frais, charges, amortissements et provisions à la somme de 180 833,26 €uros au débit du compte « REPORT A NOUVEAU ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale déclare et rappelle qu'il n'y a jamais eu lieu distribution de dividende au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 juin 2023

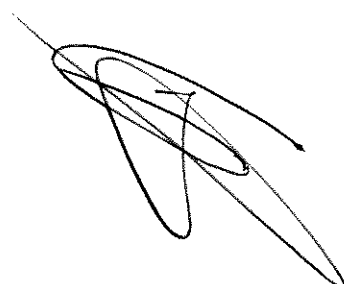
Résolution adoptée à l'unanimité

Certifié conforme,

Les cogérants,

A. BARLATIER

D. CARON



SARL « 2 BC CONSTRUCTIONS »
M. BARLATIER Alain
132 rue Bel Air
83560 VINON SUR VERDON

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
27 OCT. 2023
83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N°

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
Service « Dépôt des Comptes »
Rue P. CLEMENT-CS 60223
83006 DRAGUIGNAN CEDEX

Madame la Greffière,

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, concernant notre société, la S.A.R.L. « 2BC CONSTRUCTION », pour les exercices clos au 31 décembre 2022, les documents suivants :

DEPOT DES COMPTES ANNUELS – EXERCICE AU 31/12/2022 :

- un exemplaire original de l'A.G.O.A. du 29 juin 2023 (extrait- 3^{ème} RESOLUTION),
- un exemplaire des comptes annuels certifiés conforme par la cogérance,
- un chèque de 47,54 €

Nous vous serions grés de bien vouloir **adresser directement** l'état des frais et le récépissé de dépôt établis par vos services par retour de courrier **à notre Cabinet d'Expertise-comptable sis à :**

SARL A. GIRAUD ET ASSOCIES
CABINET CHATIN»
45 avenue L. CARNOT
DRAGUIGNAN (83300)

Vous en remerciant par avance, nous vous prions d'agréer, Madame la Greffière, l'expression de notre considération distinguée.

Le gérant,